
**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE
DU 12 JUIN 2013**

Le mercredi 12 juin, à 15 heures,

Les Actionnaires de la Société se sont réunis à 51100 REIMS – 5, Place Général Gouraud, en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire sur la convocation du Conseil d'Administration.

Les Actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent ensemble, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 7.139.726 actions ayant droit de vote et, en Assemblée Générale Extraordinaire, 7.139.476 actions ayant droit de vote, sur les 8.876.512 actions ayant droit de vote, pour 8.937.085 actions composant le capital social et représentant, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 10.888.717 voix et, en Assemblée Générale Extraordinaire, 10.888.467 voix, sur les 12.626.780 voix représentées par les actions composant le capital.

Les quorums étaient respectivement de 1.775.303 actions (505.969 actions pour la quatrième résolution) pour l'Assemblée Générale Ordinaire et de 2.219.128 actions pour l'Assemblée Générale Extraordinaire.

○ **Présentation des Résultats 2012**

Paul-François VRANKEN – Patrice PROTH

○ **Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration**

Paul-François VRANKEN - Patrice PROTH - Maître Francesco BETTI

○ **Lecture du Rapport du Président du Conseil d'Administration**

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture du Rapport complémentaire du Conseil d'Administration**

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture du Rapport spécial concernant le programme de rachat d'actions de la Société**

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes**

- Rapport sur les comptes consolidés
- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport sur le rapport du Président
- Rapports spéciaux

Cyrille BOURGEOIS pour AUDIT & STRATEGY, REVISION, CERTIFICATION - David COUTURIER pour MAZARS

○ **Lecture et vote des résolutions**

Maître Francesco BETTI

**RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

PREMIERE RESOLUTION :

- *Approbation du bilan et des comptes sociaux de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012,*
- *Quitus de sa gestion au Conseil d'Administration*

⇒ Bénéfice net de 9.117.001,18 €.

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	3 386 601	3 748 991	10 884 583	99,9620
Contre	4 134	0	4 134	0,0380
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION :

- *Approbation du bilan et des comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012*

⇒ Bénéfice net de l'ensemble consolidé (part du Groupe) de 6.687 K€.

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	3 390 735	3 748 991	10 888 717	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION :

- *Affectation du bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2012*

Bénéfice social	9.117.001,18 €
Report à nouveau antérieur de	+ 25.899.532,92 €
Soit ensemble	= 35.016.534,10 €

de la manière suivante :

- à la réserve spéciale œuvres d'art	186.042,00 €
- au compte de report à nouveau	27.680.824,10 €

Distribution de : 7.149.668,00 €

Soit : 0,80 Euros par action, éligible à l'abattement de 40% - article 158-3 CGI aux conditions dudit article.

Mise en paiement à compter du 15 juillet 2013.

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE PAR ACTION	ABATTEMENT (art. 158-3 du CGI)
Au titre de 2009	7.708.236,10 € (**)	1,15 € (**)	0,46 € (*)
Au titre de 2010	7.037.954,70 € (**)	1,05 € (**)	0,42 € (*)
Au titre de 2011	7.037.954,70 € (**)	1,05 € (**)	0,42 € (*)

(*) Abattement de 40% ouvert aux seuls dividendes distribués à des personnes physiques résidentes fiscales en France.

(**) Pour 6.702.814 actions composant le capital social.

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	3 390 735	3 748 991	10 888 717	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION :

- *Approbation des conventions réglementées visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce*

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	777 403	15 654	808 711	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION :

- *Approbation du montant des amortissements excédentaires et autres amortissements et des charges et dépenses non déductibles des résultats imposables de la Société*

Montant des amortissements excédentaires et autres amortissements	7.235 €
Montant des charges et dépenses non déductibles des résultats imposables	517.635 €
Montant total de l'imposition qu'ils représentent environ	189.478 €

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	3 390 735	3 748 991	10 888 717	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION :

- *Fixation du montant global des jetons de présence*

Compte tenu de l'entrée au Conseil d'Administration en 2012 de nouveaux administrateurs et notamment de nouveaux administrateurs indépendants : décision de porter à 61.000 € le montant global des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2013

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	3 390 735	3 748 991	10 888 717	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

SEPTIÈME RÉOLUTION :

- Programme de rachat d'actions

⇒ Mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 Juin 2012

⇒ Autoriser le Conseil d'Administration à procéder à des achats en bourse d'actions de la Société

Le Prix maximum d'achat par action ne pourra dépasser 75 € hors frais, compte tenu de l'évolution du cours

Le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital

Le nombre d'actions susceptibles d'être détenus ne pourra excéder 10 % du capital, soit 893.708 actions

La société Vranken-Pommery Monopole n'envisage pas d'utiliser plus de 30 % de cette autorisation, soit à hauteur de 268.112 actions représentant 3 % du capital social

Le montant maximum théorique des fonds destinés à la réalisation de ce programme est de 67.028.100 €

Les actions pourront être achetées par tout moyen

Autorisation donnée pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Ordinaire Annuelle, soit jusqu'au 11 décembre 2014

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	2 961 310	3 748 966	10 459 242	96,0557
Contre	429 425	25	429 475	3,9440
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

HUITIÈME RÉOLUTION :

- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes pour une nouvelle période de 6 exercices

- Commissaire aux Comptes Titulaire :

- la société MAZARS,

- la société AUDIT & STRATEGY, REVISION, CERTIFICATION,

- Commissaires aux Comptes suppléants :

- Monsieur Christian AMELOOT,

- la société RSM-RSA,

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	3 390 735	3 748 991	10 888 717	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

NEUVIÈME RÉOLUTION :

- Pouvoirs

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	3 390 735	3 748 991	10 888 717	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

**RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE
DEL'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

DIXIÈME RÉSOLUTION :

- *Augmentation du capital social, dans la limite de 3% dudit capital, réservée aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, délégation donnée au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois et pour un prix de souscription par action ne pouvant être supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne*

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	690 987	2 639	696 265	6,3945
Contre	2 699 498	3 746 352	10 192 202	93,6060
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est rejetée.

ONZIÈME RÉSOLUTION :

- *Option de souscription d'actions au profit de certains membres du personnel et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ; autorisation donnée au Conseil d'Administration*

Limité à 2% dudit capital, et avec suppression du droit préférentiel

Durée : 38 mois

Délai maximum de lever d'option : 5 ans

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	2 957 779	3 748 991	10 455 761	96,0260
Contre	432 706	0	432 706	3,9740
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée

DOUZIÈME RÉSOLUTION :

- *Option d'achat d'actions au profit de certains membres du personnel et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ; autorisation donnée au Conseil d'Administration*

Montant maximum : 2% dudit capital

Durée : 38 mois

Délai maximum de lever d'option : 5 ans

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	2 957 779	3 748 991	10 455 761	96,0260
Contre	432 706	0	432 706	3,9740
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

TREIZIÈME RÉOLUTION :

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription, et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros, non cumulative avec les délégations suivantes

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	3 390 359	3 748 991	10 888 341	99,9988
Contre	126	0	126	0,0012
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

QUATORZIÈME RÉOLUTION :

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public, et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros, non cumulative avec la délégation précédente et celle suivante

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	3 030 341	3 748 966	10 528 273	96,6919
Contre	360 144	25	360 194	3,3081
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

QUINZIÈME RÉOLUTION :

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros, non cumulative avec les délégations précédentes

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	3 038 158	3 748 966	10 536 090	96,7637
Contre	352 327	25	352 377	3,2363
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

SEIZIÈME RÉOLUTION :

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	3 030 434	3 748 991	10 528 416	96,6932
Contre	360 051	0	360 051	3,3068
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION :

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport, et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	3 390 485	3 748 991	10 888 467	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION :

- Pouvoirs au Conseil d'Administration d'imputer sur les paiements afférents aux augmentations de capital susvisées les frais, droits et honoraires occasionnés par lesdites augmentations de capital et de prélever également sur ces sommes le complément de réserve légale

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	3 390 485	3 748 991	10 888 467	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION :

- Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, de la Société, au profit de catégories de bénéficiaires choisis parmi les membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées ; autorisation donnée au Conseil d'Administration

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	3 042 069	3 748 991	10 540 051	96,8001
Contre	348 416	0	348 416	3,1999
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

VINGTIÈME RÉOLUTION :

- Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	3 390 458	3 748 966	10 888 390	99,9992
Contre	27	25	77	0,0008
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION :

- Pouvoirs

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	3 390 485	3 748 991	10 888 467	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.